

Sécurité routière : 223 voitures-radar privées d'ici fin 2021

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 9 heures



L'intérieur d'une voiture radars de la marque Peugeot 308, testée le 24 février 2017 à Evreux. CHARLY TRIBALLEAU / AFP

Une flotte de 223 voitures-radar confiées à des entreprises privées et utilisant un flash infra-rouge non-visible par les usagers, seront en service dans huit régions d'ici fin 2021 pour traquer les excès de vitesse, a indiqué la Sécurité routière.

Prévue par un Comité interministériel de la sécurité routière en 2015, l'expérimentation de ces voitures a commencé en avril 2018 dans l'Eure et concernait début janvier 83 véhicules dans quatre régions : Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Centre-Val de Loire. Le dispositif sera élargi progressivement au reste de la France. Les véhicules radars, pour la plupart de type berlines, sont banalisés, équipés de caméras posées sur les plages avant et arrière afin de détecter automatiquement et alors qu'elles sont insérées dans la circulation, les excès de vitesse, sans flash visible. Ils ne circulent qu'avec un chauffeur à bord, alors que dans celles des forces de l'ordre, un fonctionnaire conduit tandis que l'autre relève la

vitesse maximum autorisée. *«Fin 2021, le parc de voitures-radar à conduite externalisée sera alors de 223. Il sera alimenté par la reconversion de véhicules actuellement conduits par des policiers ou des gendarmes»*, indique la Sécurité routière dans un communiqué de presse mercredi soir.

Contrôles opérationnels au second semestre 2021

Dans la matinée, *Le Parisien* avait indiqué que les véhicules radar vont *«se généraliser partout en France, avec 450 voitures en tout d'ici 2023»*. Les autorités n'ont pas confirmé ce chiffre. Elles indiquent par ailleurs que quatre nouvelles régions sont concernées par l'expérimentation, avec des contrôles *«opérationnels dans le courant du second semestre 2021»* : Grand-Est, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Nouvelle-Aquitaine. Pour l'heure, Mobiom, Securitas, OTI France et GSR sont les entreprises retenues via appel d'offre, chacune en charge de deux régions, a précisé à l'AFP la délégation rattachée au ministère de l'Intérieur.

L'objectif du dispositif est de *«libérer du temps aux forces de l'ordre»* et *«faire respecter les limitations de vitesse»*. Pour Chantal Perrichon, présidente de la Ligue contre la violence routière, *«il est urgent, si l'on veut améliorer la sécurité routière dans notre pays, de généraliser sur l'ensemble du territoire national le déploiement de ces voitures banalisées et arrêter de faire des expérimentations»*. En revanche, Pierre Chasseray, délégué général de 40 millions d'automobilistes considère que *«ces radars ne servent à rien»* car les conducteurs ne peuvent arrêter les contrevenants. *«Le parti pris de la sécurité routière c'est de dire que les gens en excès de vitesse, finalement, ce n'est pas dangereux parce qu'ils acceptent de les photographier sans flash, mais ils continuent à les laisser rouler»*, fustige-t-il.